



4 FEV 2017

DES TRANSPORTS & DES PORTS S.a

Direction Générale

AVIS AU PUBLIC N° 06/SCTP-DCO/2017

LA SOCIETE COMMERCIALE DES TRANSPORTS ET DES PORTS, SCTP SA, EN SIGLE, INFORME SON AIMABLE CLIENTELE AINSI QUE TOUTE LA COMMUNAUTE PORTUAIRE ET NOTAMMENT LES AGENTS MARITIMES EXERCANT DANS LE TRANSPORT MARITIME DES CONTENEURS, QU'A DATER DU 15 FEVRIER 2017 :

- **L'ACCOMPLISSEMENT DES FORMALITES D'ENREGISTREMENT ET DE SORTIE DES MARCHANDISES IMPORTEES EST SUBORDONNE AU PASSAGE PAR LA PLATE-FORME DU GUICHET UNIQUE INTEGRAL DU COMMERCE EXTERIEUR, GUICE EN SIGLE, MIS EN PLACE EN APPLICATION DU DECRET N°15/019 DU 14 OCTOBRE 2015 ;**
- **LES MODALITES D'ENVOI ET DE RECEPTION DES MANIFESTES, DE DECHARGEMENT DES NAVIRES ET D'ENLEVEMENT DES MARCHANDISES SERONT EGALEMENT EFFECTUES AU TRAVERS DE CETTE MEME PLATE-FORME.**

FAIT A KINSHASA, LE 14 FEVRIER 2017

LE DIRECTEUR GENERAL a.i.

BANGUKA LEWHIS.